(No. 152.)

MANDEMENT

DE

SON EMINENCE LE CARD. TASCHEREAU

ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC

ANNONÇANT LE JUBILÉ SACERDOTAL DE SA SAINTETÉ LÉON XIII.

6 JANVIER 1887

ELZEAR-ALEXANDRE CARD. TASCHEREAU,

Par la grâce de Dieu et du Siège Apostolique, Archevêque de Québec,

Au Clergé Séculier et Régulier, aux Communautés Religieuses et à tous les Fidèles de l'Archidiocèse de Québec, Salut et Bénédiction en Notre Seigneur.

C'est une pieuse et touchante coutume que de célébrer dans une famille le cinquantième anniversaire du mariage des parents. A cette occasion, les enfants et petits enfants se réunissent dans la maison paternelle et se font un bonheur de témoigner leur respect et leur amour envers les auteurs de leurs jours. L'Église, comme une bonne mère, les voit avec joie accourir aux pieds des autels et s'unit avec eux pour remercier Dieu des grâces qu'il a répandues sur cette famille privilégiée et implorer pour elle les bénédictions du ciel.

La même joie et la même reconnaissance se manifestent dans un diocèse ou dans une paroisse dont le pasteur célèbre le cinquantième anniversaire de son ordination.

La Sainte Eglise catholique est aussi une grande famille dont les innombrables enfants sont repandus sur la terre entière : et quant le Père de cette famille, après avoir exercé les sublimes fonctions du sacerdoce pendant un demi siècle, doit rendre de solennelles actions de grâces à Dieu, n'est-il pas juste que nous nous réjouissions avec lui et que nous lui témoignions notre respect et notre amour ?

Or, Nos Très Chers Frères, le 31 décembre de cette année, notre très Saint Père le Pape Léon XIII doit célébrer son jubilé sacerdotal et Nous venons vous inviter à remercier Dieu de toutes les grâces qu'il lui a accordées et à prier avec ferveur afin que la Providence divine nous conserve encore longtemps ce père bien-aimé.

Vous le savez, N. T. C. F., le Pape est le Vicaire de Jésus-Christ, notre rédempteur ; à lui ont été confiées les clefs du royaume des cieux ; toute jurisdictiou pour nous absoudre et pour gouverner cet immense empire, réside en lui comme dan une source intarissable que le sang de Jésus-Christ fait jaillir jusqu'à la consommation des siècles ; sa parole infaillible nous indique ce que nous devons croire et faire pour entrer dans le royaume des cieux ; il est le centre de l'unité catholique, représentant visiblement le chef invisible de qui découle toute bénédiction dans le ciel et sur la terre. Voilà pourquoi il est revêtu de la plus sublime dignité qui se puisse concevoir sur la terre ; les plus grands rois n'ont qu'un territoire bien petit quand on le compare avec la surface de la terre entière et ils ne commandent que dans l'ordre temporel : le Souverain Pon-

tife a reçu en héritage toutes les nations de la terre qui lui doivent obéissance dans ce qui concerne la vie éternelle, fin dernière de tous les hommes.

Voilà neuf ans que Léon XIII exerce cette royauté spirituelle et nous savons tous avec quelle fermeté il a réclamé les droits de l'Eglise ; avec quelle science et quelle clarté il a exposé l'enseignement catholique sur les questions les plus importantes et les plus délicates ; avec quel zèle il a encouragé le tiers-ordre de S. François d'Assise, les conférences de S. Vincent de Paul, la Propagation de la foi et les missions dans toutes les parties du monde ; quel élan il a donné à l'étude de la philosophie chrétienne et de la théologie, selon l'admirable méthode de S. Thomas.

Le prophète Zacharie (XII. 10) nous apprend que quand Dieu veut protéger son peuple contre ses ennemis, il répand sur lui *l'esprit de grâce et de prière, spiritum gratiæ et precum.* Confiant dans cette promesse et dans la toute puissante intercession de la mère de Jésus, Léon XIII a invité tous les fidèles à la récitation fréquente et publique du chapelet et remis en honneur cette dévotion au moyen de laquelle Saint Dominique avait opéré de si grandes choses. Faisons-nous un devoir de prier chaque jour pour la Sainte Eglise persécutée si cruellement dans son chef et dans ses membres. Demandons à Dieu d'abréger les jours de la captivité de notre père et de lui rendre cette liberté dont il a besoin pour accomplir la sublime mission qui lui a été confiée.

Ce devoir de la prière Nous vous exhortons à le remplir pendant tout le cours de cette année avec plus de zèle et de confiance que jamais, c'est, en effet, la meilleure manière de témoigner à notre père notre attachement et notre amour, et à notre mère la sainte Eglise notre dévouement et notre affection filiale.

Imitons l'exemple des premiers chrétiens *qui ne cessaient de prier pour S. Pierre détenu en prison : oratio autem fiebat sine intermissione ab Ecclesia ad Deum pro eo* (Act. XII. 5.). Disons avec un auteur sacré : *Priez le Seigneur qu'il nous donne la joie du cœur et que pendant nos jours et pour jamais il fasse fleurir la paix dans Israël : Et nunc orate Deum... ut det nobis jucunditatem cordis et fieri pacem in diebus nostris in Israel per dies sempiternos* (Eccli. L. 24...).

Tous les ans, N. T. C. F., nous nous faisons un devoir de contribuer au denier de S. Pierre, destiné à payer les grandes dépenses qu'exige nécessairement une administration qui embrasse le monde entier.

Nous avons la confiance que cette année vous doublerez votre aumône afin de témoigner, comme tous les autres fidèles du monde entier, votre dévouement envers notre bien-aimé Pontife et de protester ainsi contre ses spoliateurs.

Ordinairement, dans ce diocèse, le denier de S. Pierre ne dépasse guère *un centin* par âme ; nous vous en demandons DEUX pour cette année afin de nous unir aux catholiques du monde entier qui se font un bonheur et un honneur de témoigner d'une manière toute spéciale leur attachement pour le Saint Père à l'occasion de son jubilé sacerdotal.

Dans bien des diocèses d'Europe les communautés et les dames préparent des ornements et des linges d'autel qu'elles veulent offrir au Souverain Pontife, qui les distribuera aux missions les plus pauvres. Quelques personnes se proposent de donner des calices, des ciboires, des missels ou autres choses pouvant servir au culte. Nous serions heureux de pouvoir présenter au Saint Père une liste bien longue de ces cadeaux et Nous invitons toutes les personnes bien disposées à Nous faire

connaître aussitôt que possible leurs intentions à ce sujet.

Suivant l'apôtre S. Paul (I. Cor. XIII. 8), *la charité ne s'épuise jamais ; charitas numquam excidit ;* en l'exerçant sur la terre nous ne faisons que lui donner une force toujours croissante, comme un feu qui devient plus ardent à mesure qu'on lui fournit de nouveaux aliments. Dans le ciel même, suivant la pensée du grand apôtre, elle survivra à la foi et à l'espérance qui n'auront plus leur raison d'être et suffira pour faire le bonheur parfait et éternel des âmes justes. Dans l'église militante, comme dans l'église triomphante, elle est le lien de tous les cœurs, la source de toute vie et de tout bonheur. Ne laissons pas échapper cette belle occasion de nous unir à tous les cœurs vraiment catholiques du monde entier pour déposer aux pieds de notre bien-aimé pontife et père, le tribut de notre filiale affection au jour de ses noces d'or.

A ces causes et le saint nom de Dieu invoqué, Nous réglons et ordonnons ce qui suit ?

1o Dans le cours de cette année il sera fait deux quêtes pour le denier de S. Pierre et à l'occasion du jubilé sacerdotal de notre Saint Père le Pape Léon XIII ; la première dans le mois d'avril, deux dimanches de suite et à toutes les messes ; la seconde dans le mois d'août aussi deux dimanches de suite et à toutes les messes. Toutes les familles de ce diocèse sont spécialement invitées à donner au moins *un centin* par âme dans chacune de ces quêtes ;

2o Les personnes qui en ont les moyens sont invitées à donner quelque chose de plus soit en argent, soit en vases sacrés, ornements et autres objets du culte pour de pauvres missions que le Saint Père désignera ;

3o A un jour qui sera déterminé plus tard on chantera une grand'messe et le *Te Deum* dans la Basilique et dans toutes les églises paroissiales et de mission, et dans les communautés religieuses où ce sera possible, sinon la messe ordinaire conventuelle sera suivie du *Te Deum*.

Sera le présent mandement lu au prône de toutes les églises paroissiales et autres où se fait l'office public, et en chapitre dans les communautés religieuses, le dimanche qui suivra sa réception et de plus le dimanche qui précèdera la première quête du mois d'avril et la première quête du mois d'août.

Donné à Québec, sous notre seing et le sceau de l'archidiocèse et le contre-seing de notre secrétaire, le sixième jour de janvier mil huit cent quatre vingt sept, en la fête de l'Epiphanie.

E.-A. CARD. TASCHEREAU,

ARCH DE QUÉBEC.

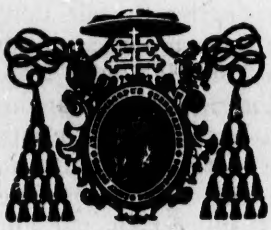

Par Son Eminence,

C.-A. MAROIS, Ptre,

Secrétaire.

lus tard on chan-
dans la Basilique
et de mission, et
ce sera possible,
lle sera suivie du

rône de toutes les
t l'office public, et
igieuses, le diman-
s le dimanche qui
d'avril et la pre-

et le sceau de l'ar-
otre secrétaire, le
quatre vingt sept,

SCHEREAU,
RCH DE QUÉBEC.

on Eminence,

A. MAROIS, Ptre,
Secrétaire.